

MGR L'ARCHEVEQUE.

Jeudi le 23 avril dernier, à son retour de St-Joseph où il était allé ordonné prêtre M. l'abbé Norbert Bellavance, Mgr l'archevêque est parti pour Montréal où il ne sera que quelques jours. Sa Grandeur est partie accompagnée de M. l'abbé H. Bernard de l'archevêché.

* * *

NOUVEAU PRESIDENT DE L'A. C. J. C.

Le Semeur, organe de l'association catholique de la jeunesse canadienne française, nous apprend que notre ami M. Elzéar Beaupré, professeur de mathématiques à l'école polytechnique de Montréal, vient d'être élu président de l'A. C. J. C., en remplacement de M. Antonio Perrault, démissionnaire.

Nous nous réjouissons doublement de cette nomination qui honore le fils d'une de nos plus respectables et des plus chrétiennes familles de St-Boniface, en même temps qu'un des meilleurs élèves du collège de St-Boniface.

Nous savons que, quoique occupant déjà une position si honorable à Montréal, M. E. Beaupré n'oubliera pas sa province natale et qu'il fera tout, au contraire, pour la faire connaître sous son vrai jour. Nous voyons de plus dans l'élection de M. E. Beaupré à la présidence de l'A. C. J. C., une délicate attention de la Providence sur nous. Grâce à l'influence de l'A. C. J. C. nous osons espérer qu'un jour la vérité sur notre situation sera clairement établie dans la province de Québec et que, les jeunes d'aujourd'hui, demain des hommes, reconnaîtront l'erreur bien grave commise par leurs aînés lorsqu'ils nous ont ainsi abandonnés et livrés aux ennemis de l'Eglise et de notre nationalité.

On reproche à la France d'avoir lâchement abandonné le Canada, la plus belle de ses colonies; si ce reproche est légitime, malgré les difficultés soulevées à l'époque et la distance si grande qui séparait la France du Canada et rendait si ardue la défense de la colonie canadienne, quel reproche n'avons-nous donc pas droit d'adresser à ceux de nos frères qui, soit par ignorance, soit surtout poussés par un misérable intérêt personnel ou un maudit esprit de parti, non seulement nous ont abandonnés mais encore condamnés par leur vote, à être dépouillés des droits naturels, héritage de tout homme venant en ce monde: "Apprendre à connaître son Dieu et à le prier en sa propre langue." Or, c'est là précisément ce que la loi scolaire de 1896 nous a enlevé.

Légalement, nous n'avons plus droit de parler notre belle langue française. Si nous avons à venir devant les tribunaux c'est en anglais qu'il faut nous exprimer.